

UFC Que choisir. 60 ans de lobbying au profit du consumérisme

Drôle de mot que « consumérisme » dans une société qui se plaint de l'hyperconsommation et de ses conséquences. C'est pourtant celui qui définit le mieux l'association UFC Que Choisir qui fête cette année son soixantième anniversaire. Présente partout en France grâce à ses délégations locales et ses 160.000 adhérents, l'association défend inlassablement les consommateurs dans leurs droits en agissant comme un lobby. Le mot n'émeut pas outre mesure Alain Bazot, professeur de Droit et président de la structure qui raconte dans un article ce matin paru dans [Ouest-France](#) que « l'UFC rédige elle-même des amendements s« **clé en main** » pour des parlementaires ciblés, parce qu'on les sait « **intéressés, compétents, et influents** ». Ce fut le cas pour la loi Lagarde sur le crédit. Au fond, dit Alain Bazot sans forfanterie, « **les politiques nous adorent. Nous leur apportons l'expertise qu'ils n'ont pas. Ils savent ce que l'on pèse, et que nous ne sommes ni pro-gouvernement ni dans l'opposition. Notre seul angle, c'est le consumérisme.** »

[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/xhujw7_ufc-que-choisir-qui-sommes-nous-que-faisons-nous_news#from=embed/dailymotion

Dans [un éditorial paru](#) à l'occasion de la journée internationale des consommateurs, [Alain Bazot](#) rappelle les missions de son association et la : « pertinence des quatre droits fondamentaux du consommateur, énoncés en 1962 par le président Kennedy devant le Congrès des États-Unis : le droit à la sécurité, le droit à l'information, le droit de choisir et le droit d'être entendu. « Les consommateurs, -déclarait alors JFK, sont le groupe -économique le plus important qui touche et qui est touché par presque toutes les -décisions publiques et privées d'ordre -économique. Pourtant, ils sont le seul -groupe important dont les avis ne sont -souvent pas entendus. » Loin d'être -dépassée, la formule est plus que jamais d'actualité. En effet, la cause consumériste est aujourd'hui naufragée. Le désengagement de l'État dans ses missions -régaliennes au service du consommateur est patent, qu'il s'agisse du refus d'édicter des règles, de les faire appliquer en -priviliégiant l'autorégulation par les -entreprises ou encore la médiation -généralisée au lieu de la justice publique. Face à cela, il importe de faire vivre un vrai contre-pouvoir consumériste, à même de rassembler et de remettre à flot la défense des droits des consommateurs".

Quelles actions ?

L'association est ainsi devenue « [l'anti-lobby des lobbies](#) » en mettant en avant de nombreuses questions problématiques pour les consommateurs : la surtaxation des appels, les frais de résiliation des opérateurs internet, les frais bancaires, le crédit-revolving et une multitude d'enquêtes sur l'alimentation, les produits de consommation courante...

Les méthodes utilisées sont classiques.

- Les réseaux sociaux avec des vidéos virales comme celle de Gérard Toufaux. [dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/xh36es_la-hotline-contre-attaque_news/dailymotion ou le [blog du président](#) de l'association.
- Les revues avec le mensuel UFC Que Choisir, 500.000 lecteurs qui publient des tests comparatifs indépendants et des études [comme celle-ci sur le marketing alimentaire](#) des produits destinés aux enfants.
- Les actions en justice rappelant la nécessité des class-actions à la française, ces procédures judiciaires pouvant être menées par un tiers pour le compte de plusieurs plaignants.
- Des opérations de *street-marketing*. [dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/xhmzpa_ufc-que-choisir-offre-des-cles-usb-a-toulouse_news/dailymotion
- La représentation des consommateurs dans différents organes comme les conseils d'administration d'hôpitaux, les Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR), les commissions de surendettement... ou bien lors de commissions d'enquête, [ici au Sénat](#).
- Les rencontres avec la presse, comme ici à l'occasion de- La mise en cause directe et sans détours. Elle oblige parfois à des réponses circonstanciées de la part des entreprises en question. C'est le cas ici avec cette vidéo du groupe Akerys. [youtube]<http://www.youtube.com/watch?v=k9OzBsGbW-Y>

Lobbycratie | UFC Que choisir. 60 ans de lobbying au profit du consumérisme

Copyright admin mcabon@gmail.com

https://www.lobbycratie.fr/2011/05/02/ufc-que-choisir-60-ans-de-lobbying-au-profit-du-consumerisme
/

L'existence et l'agilité de cette association ne saurait cacher le désert qui règne en matière de défense des droits des consommateurs dont le combat ressemble souvent à celui du pot de terre contre le pot de fer d'industries aux moyens autrement plus puissants. En mobilisant l'opinion publique, par ses revues et ses prises de position, l'UFC Que Choisir montre que la question des lobbies est plus celle d'un équilibre entre pouvoir et contre-pouvoir que celle de leur existence même. Par là elle interroge aussi les parlementaires sur ce qu'ils entendent mettre en place pour que la voix des consommateurs soient aussi entendues que celle des firmes.

Mikaël Cabon